



Colloque du 26/11/2024 :

Pratiquer l'engagement Ou s'abstenir d'investir ?

par Ethique et Investissement

Le 26 novembre 2024

Mener une politique d'engagement ou s'abstenir d'investir quelle stratégie pour une économie plus humaine ? Retrouvons-nous pour examiner les forces et les limites de chacune de ces approches qui sont proposées aux actionnaires soucieux de favoriser, par leurs placements, une économie effectivement au service d'un monde plus humain. Venez échanger et entendre trois intervenants nous présentant 3 angles complémentaires, ceux de - la théologie, - la gestion engagée, - l'entreprise ...

Historiquement, l'investisseur éthique - confessionnel surtout, à l'origine- avait un comportement distinctif : ce qui le caractérisait était de s'en tenir à des stratégies de placement fondées sur l'exclusion.

Si l'on se souvient, à titre d'exemple, que l'apartheid Sud-Africain s'est fissuré sous l'impulsion d'actionnaires protestants américains notamment, appelant à exclure General Motors du portefeuille détenu par leur Eglise tant que cette entreprise « respecterait » sur son site la discrimination en vigueur dans ce pays, alors on peut reconnaître à cette stratégie des vertus en termes de résultat.

Ce succès emblématique n'interdit pas de se poser des questions quant à l'impact des stratégies d'exclusion de secteurs entiers, "blacklistés" *a priori*. Ce parti pris fait florès aujourd'hui, dans le sillage, en particulier, du document Mensuram Bonam s'adressant aux investisseurs catholiques.

S'abstenir d'investir ? Ce peut être une manière de garder bonne conscience. Elle se pratique, sans toujours discerner les multiples conséquences d'une telle exclusion.

En France, au moment de l'essor de l'ISR au début des années 2000, l'exclusion sectorielle n'eut tout d'abord pas bonne presse : l'ISR « à la française » prône alors une approche "best in class". Cette dernière tend à améliorer pas à pas, «feuilles de route» ESG/RSE à la clé, les comportements des agents économiques plutôt que de décréter la diabolisation préalable de certaines activités. Avec l'engagement actionnarial comme mantra, une alternative au bannissement *a priori* s'est développée.

Quelles sont les forces et les limites de chacune de ces approches, proposées aux actionnaires soucieux de favoriser, par leurs placements, une économie effectivement au service d'un monde plus humain ?

Afin de mieux cerner ces approches, l'association E&I vous propose le **26 novembre 2024** une soirée-débat autour de **trois intervenants, pour trois éclairages complémentaires (18h-20h)** :

- De quoi parle – t – on quand on invoque l'éthique (notamment chrétienne) appliquée à nos placements ? Quelles sont les bases philosophiques/juridiques de l'action, en tant qu'investisseur et ses différentes formes, hier et aujourd'hui, par Gaël Giraud, prêtre Jésuite, docteur en mathématiques appliquées et en théologie ;
- Retour d'expérience des actions d'engagement actionnarial, du point de vue d'une société de gestion ambitieuse mais encadrée par la réglementation et les réalités du métier, par Helena Charrier, Responsable solutions ISR à LBP AM (La Banque Postale Asset Management)
- Retour d'expérience de démarches RSE conduites en entreprises, « drivées » (ou non ?) par l'attitude de ses actionnaires, du marché, de la chaîne de valeur... par Hélène Orliac, consultante indépendante (CAPRSE30) avec plus de 20 ans de responsabilités RSE/ESG dans de grandes et petites entreprises.

Ces interventions laisseront une large place aux échanges avec les autres participants, in situ et en visio. Ce colloque introduit par Jérôme Courcier, Administrateur d'E&I, mettra la problématique en perspective à partir d'une lecture originale du tableau de Rembrandt, à propos du « Retour de l'enfant prodigue ». :



Puis, la soirée-débat se prolongera autour d'un "**verre de l'amitié**" (20h-21h).

CONTACT :michele.royer@ethinvest.asso.fr

www.ethinvest.asso.fr

Merci à Delubac AM 🙏 de nous accueillir dans ses locaux parisiens !